

Avis adopté

Séance plénière du 12 février 2025

De la banalisation de la violence verbale au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social.

Déclaration du groupe Familles

Le groupe Familles a remercié la commission Éducation, Culture et Communication pour avoir permis d'aborder la question cruciale du lien social menacé par la banalisation de la violence verbale et la toute-puissance du discours de haine comme rhétorique politique.

La qualité des auditions dans toutes les disciplines – philosophie, sociologie, linguistique, droit, histoire, psychologie – a permis de saisir avec précision et contrastes nécessaires l'état du mal qui traverse notre société. Nombre d'auditions ont ainsi alerté sur les menaces à l'œuvre pour mettre à bas l'idée de l'égalité des droits à l'échelle de l'humanité, tout particulièrement sur la question migration.

Les préconisations de l'avis investissent tous les champs – éducation, recherche, politique, justice, médias, parentalité, sanitaire, travail, sport – pour faire reculer la montée de la violence verbale et empêcher le passage à l'acte.

Le groupe Familles en retient particulièrement deux à destination des parents et des enfants.

Les enfants tout d'abord souffrent beaucoup de ces violences verbales et discours de haine qui les entravent pour grandir et se construire en toute sérénité. Le Plan de lutte contre le harcèlement élargi aux violences à l'École doit d'urgence être développé en s'appuyant sur des espaces sécurisés de type AGIS (Alliance Genre Identité Sexualité). Des repères cohérents entre ce qui se vit et se dit par les parents au sein de la famille, par les enseignants à l'école ou par leurs pairs sont fondamentaux pour l'équilibre des enfants.

En second lieu, il est nécessaire de renforcer la politique de soutien à la parentalité intégrant la lutte contre les violences verbales dans les lieux fréquentés par les enfants pour informer et accompagner tous les parents dans leurs fonctions éducatives. Pour une offre démultipliée pour toutes les familles, il convient de généraliser les conventions entre les opérateurs de cette politique publique et les départements ou les communes pour couvrir l'ensemble du territoire.

Le groupe Familles a adopté l'avis